



BILAN

2021-2022



LPéA
Société Makivik
Makivik Corporation



CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
Nunavik

1 Historique

Le CJP Nunavik a ouvert ses portes en février 2019 dans l'intention de poursuivre la mission des autres CJP, soit celle de favoriser l'accès à la justice en donnant de l'information juridique dans tous les domaines de droit à la clientèle qui se présenterait au Centre.

Quelques mois à peine après son ouverture, nous avons vite constaté que le Centre devait s'adapter aux réalités des communautés inuites. Cette prise de conscience et surtout notre volonté de travailler en partenariat avec et pour les Inuit ont tracé notre chemin et ont réorienté le CJP Nunavik vers un service plus spécifique, celui du règlement des successions.



2 Contexte

Après 18 mois de fermeture quasi complète du Nunavik et avec la fermeture par intermittence par la suite, c'est avec enthousiasme que nous avons pu de nouveau nous déplacer sur le territoire et rencontrer les membres des communautés ainsi que nos partenaires indispensables à la réalisation de notre mission.

3 Mission

La nature des besoins juridiques dans le Nord est variée et complexe, et la réalité est bien différente de celle que connaissent les autres CJP. C'est suite à une consultation auprès des organisations et des membres des communautés ainsi que la nature administrative du règlement des successions qui ont motivé le choix de cette orientation particulière.

Bien que le CJP Nunavik soit orienté vers le règlement des successions, il offre néanmoins un service de référencement aux Inuit qui ont besoin de conseils juridiques ou d'être représentés en cour. La collaboration avec certaines organisations permet de trouver des avocats qui prendront en charge des dossiers sans facturer les honoraires professionnels.

4 Une vision à long terme

Le CJP Nunavik poursuit l'objectif de doter les Inuit d'un degré d'autonomie suffisant dans le règlement des successions afin qu'ils aient accès à des services de base en la matière et auxquels tout citoyen québécois est en droit de bénéficier.

C'est par la formation, la sensibilisation et la mobilisation des communautés que nous atteindrons cet objectif.



5 Enjeux des successions non réglées

D'importantes sommes sont détenues par Revenu Québec et d'autres organismes gouvernementaux, compagnies d'assurances et institutions financières. Actuellement, ces montants demeurent non réclamés faute de ressources adéquates pour soutenir les Inuit dans des démarches qui s'avèrent parfois longues et qui peuvent paraître complexes au premier abord.

À l'inverse, certaines successions sont déficitaires. Or, lorsque les héritiers ne respectent pas les règles prévues par le Code civil du Québec en matière de règlement des successions, ces derniers se retrouvent responsables personnellement des dettes du défunt.

Par conséquent, il arrive que des parents, enfants, frères ou sœurs se retrouvent responsables des dettes d'un proche décédé.

Nous travaillons donc principalement à soutenir les Inuit à fournir les documents légaux afin que les héritiers puissent :

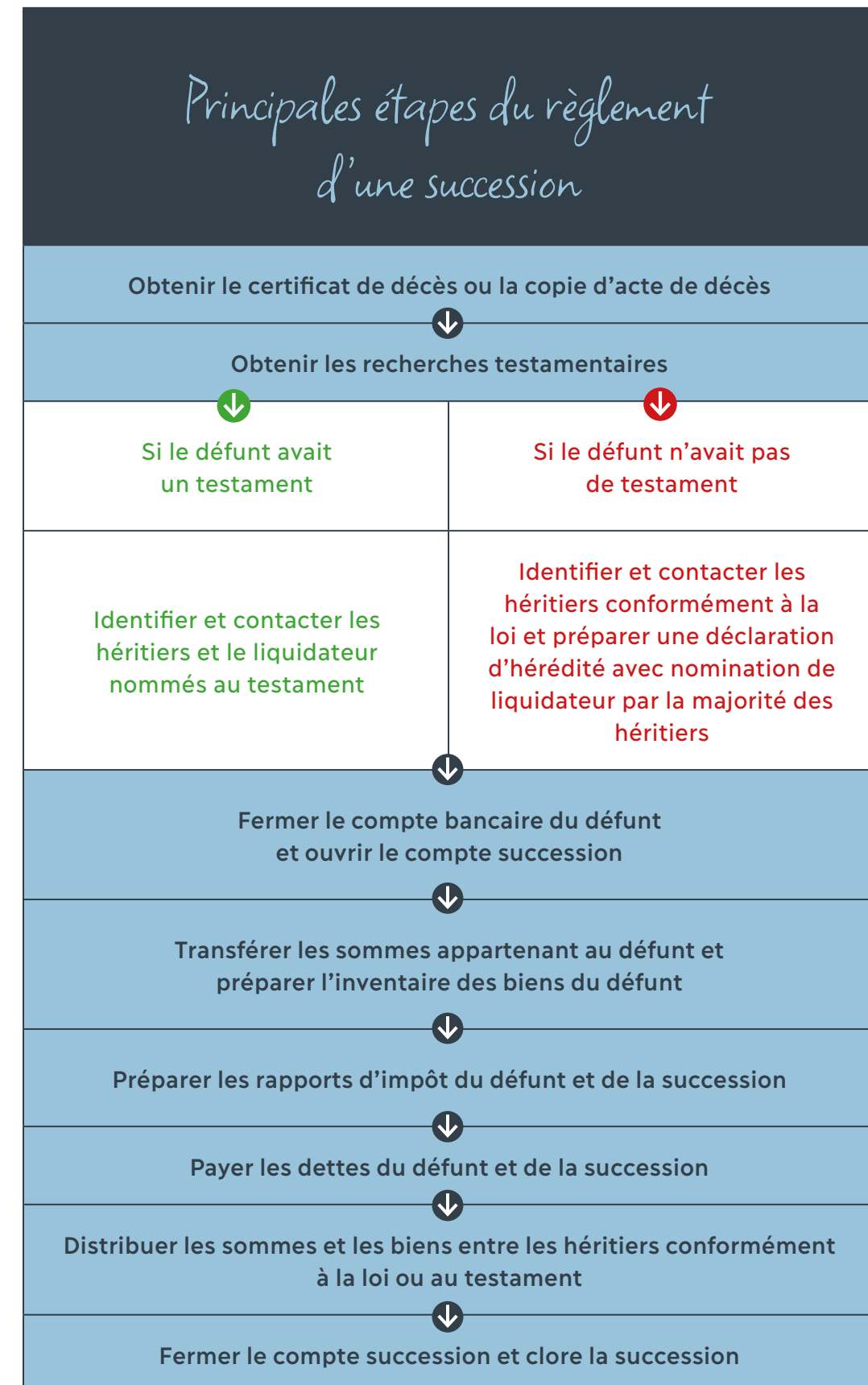
- Récupérer les sommes détenues par Revenu Québec, division du Services des Produits financiers non réclamés
- Récupérer les sommes retenues par les institutions financières dans des comptes bancaires de personnes décédées
- Encaisser des chèques émis au nom d'une succession
- Récupérer les sommes en vertu d'une assurance-vie que détenait la personne décédée
- Réclamer les indemnités auxquelles les héritiers ont droit en vertu du Recours collectif des externats indiens fédéraux
- Réclamer les sommes dues en vertu du fonds de pension d'une personne décédée
- Réclamer les rentes auxquels les conjoints/époux et/ou enfants pourraient avoir droit

6 Le règlement des successions : un long parcours

Principales étapes du règlement d'une succession



À chacune de ces étapes, le CJP Nunavik aiguille les Inuit dans la préparation de documents ou les dirige vers une ressource locale avec qui nous travaillons en collaboration. Nos partenaires locaux sont indispensables à la réalisation de notre mission.



Un projet qui fait son chemin

Il y a plus de 3 ans déjà que le CJP Nunavik rencontre les membres des communautés et aborde les sujets touchant les successions.

Les deux premières années, les gens étaient curieux et s'interrogeaient sur le rôle du notaire et du CJP Nunavik dans la communauté. Mais depuis un an, les Inuit nous contactent parce qu'ils savent qu'il y a des étapes à suivre lors d'un décès et que nous sommes les seuls au Nunavik à pouvoir les soutenir dans ces étapes.

Pour le CJP Nunavik, il s'agit là d'un véritable signe de succès puisque les Inuit sont de plus en plus informés et sensibilisés à leurs droits et obligations en matière successorale.

Des successions... pas toujours simples à régler!

Au Nunavik, plusieurs particularités subsistent au niveau du règlement des successions.

Des enjeux demeurent notamment au niveau de la compréhension des concepts successoraux et des règles de droit inhérentes à ces concepts, ou encore concernant la nécessité de produire certains documents officiels. Aussi, la barrière linguistique est pour certains un enjeu de taille qui complique et prolonge considérablement le règlement d'une succession.

L'accès aux technologies de l'information peut également s'avérer complexe, plusieurs Inuit n'ayant pas de téléphone ou d'adresse courriel, ou encore n'ayant pas accès à une connexion Internet stable, une imprimante ou un numériseur. Cette difficulté d'accès ajoute un degré supplémentaire de complexité à la communication et à l'acheminement de documents.

Finalement, on peut rencontrer plusieurs embûches administratives lors du règlement des successions, telles que des décès non enregistrés ou déclarés auprès du Directeur de l'État civil, des adoptions traditionnelles non régularisées ou encore la difficulté d'accès à certains services professionnels (comptable, notaire, avocat, etc.) et bancaires (ouverture et gestion du compte succession).

7 Partenariats et collaborations

Nos partenaires locaux

Nos précieux et indispensables partenaires locaux nous offrent un soutien au niveau de la communication en contactant les membres de leur communauté qui n'ont pas de téléphone ou courriel ou avec qui la barrière linguistique rend le travail plus complexe. Ils nous offrent également un soutien au niveau de la logistique en imprimant et numérisant des documents pour les membres de leur communauté. Enfin, lorsqu'ils identifient un enjeu successoral, ils les dirigent vers nos services.

- ➔ **Administration régionale Kativik (agents locaux d'emploi) :**
Kuujjuaraapik, Inukjuak, Puvirnituaq, Ivujivik, Salluit, Quaqtuaq, Kangirsuk, Tasiujaq, Kuujjuaq et Kangiqsualujjuaq
- ➔ **Elders coordinators :**
Kangiqsujuaq, Kuujjuaq et Salluit
- ➔ **Les secrétaires-trésoriers des Villages nordiques :**
En plus de faire le pont entre les membres de leur communauté et le CJP Nunavik, ils assermentent certains documents. Connaissant bien les réalités et défis de leur village, ils nous aident à adapter notre approche.
- ➔ **Société Makivik :**
Très impliqués dans toutes les communautés du Nunavik, nous travaillons en collaboration avec différents membres du conseil d'administration de Makivik et avec divers départements de l'organisation afin de faciliter la compréhension et le cheminement des dossiers.
- ➔ **Services sociaux :**
Inukjuak, Ivujivik, Kuujjuaq, Puvirnituaq, Salluit et Umiujaq

Nos partenaires régionaux

Nous travaillons également avec des partenaires régionaux avec lesquels nous essayons d'établir d'étroits contacts ainsi qu'une procédure adaptée aux enjeux régionaux.

- ➔ **Direction de la protection de la Jeunesse :**
Certains enfants dont le ou les parents décèdent sont placés en famille d'accueil. Lorsque ces derniers sont héritiers, la collaboration de la DPJ s'avère essentielle pour une meilleure compréhension du règlement de la succession.
- ➔ **Directeur de l'État civil :**
Diverses situations nécessitent une intervention au Directeur de l'État civil pour une meilleure compréhension de l'avancement d'une demande de certificat ou de copie d'acte.
- ➔ **Caisse d'économie solidaire Desjardins et CIBC :**
Un partenariat avec ces institutions financières nous aide à faciliter l'ouverture de compte succession et la fermeture de comptes de personnes décédées.
- ➔ **Commission scolaire Kativik :**
Lorsqu'un employé actuel ou retraité de la commission scolaire décède, nous travaillons avec eux concernant les demandes d'assurances-vie ou de fonds de pension.

Nos collaborateurs

- ➔ **Novalex :**
Lorsque la situation demande des conseils juridiques ou une représentation en cour, nous référons à Novalex, qui offre des services juridiques gratuits pour les membres des communautés du Nunavik.

8 Réalisations

Séjours

2 séjours
à Puvirnituq

1 séjour
à Salluit

6 séjours
à Inukjuak

Clinique de sensibilisation
à Inukjuak en collaboration
avec l'aide juridique

Cette année fut également marquée par l'arrivée d'une nouvelle notaire au sein de l'équipe du CJP-Nunavik. Cette ressource supplémentaire a permis de dégager du temps pour la création d'outils adaptés afin de sensibiliser la population aux enjeux successoraux et à les soutenir dans leurs démarches de règlement des successions.

Nous avons également eu l'opportunité de rencontrer nos divers partenaires pour établir, maintenir ou développer de nouvelles collaborations.

9 Statistiques

291

nouveaux dossiers 2021-2022
(excluant les dossiers
toujours en cours des années
précédentes)

33

dossiers ouverts pour réclamer
une somme détenue par Revenu
Québec à la Division du Service
des produits financiers non
réclamés totalisant

478 815\$

109

dossiers en lien avec le recours
collectif des externats indiens
fédéraux totalisant un

montant minimum de

1 090 000\$

(considérant qu'une indemnité
minimale de 10 000\$ est allouée
pour chacune des demandes)

61

dossiers concernant différentes
questions sur le droit successoral
tels :

- Fermeture de comptes bancaires et récupération des sommes détenues par l'institution financière
- Réclamation d'une assurance-vie
- Réclamation de fonds de pension
- Autres dossiers divers en lien avec les successions

Le montant n'est pas défini puisque nous n'avons pas toujours accès au montant final recouvré.

24

dossiers référés à Novalex, dont :

- 13 dossiers en droit familial
- 10 dossiers en droit civil
- 1 dossier en droit de la santé

Le montant n'est pas défini puisque nous n'avons pas accès au montant final recouvré.

10 Remerciements

Le CJP Nunavik tient à remercier ses très précieux partenaires et collaborateurs dans les communautés qui se dévouent et nous aident quotidiennement et nous accueillent à chacun de nos séjours avec intérêt, enthousiasme et sensibilité. Ces partenariats constituent un élément clé et indispensable au succès et à la pérennité du projet.

11 Équipe



Eve Langlois,
notaire coordonnatrice

Maude Côté-Boucher,
notaire



BILAN 2021-2022